



MODULE : Manutention des personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale

DATE : Le 20,21, 22,25 Octobre 2010

FORMATEURS :

Mme Marie Abou Saab, physiothérapeute

SESOBEL : Responsable du service des aides techniques et du positionnement assis

Mme Nahla Saad Mouawad, physiothérapeute

SESOBEL : Responsable du service de physiothérapie

DESCRIPTIF DU MODULE :

Les techniques de manutention sont nécessaires dans la prise en charge de la personne atteinte d'Infirmité Motrice Cérébrale afin de lui fournir les schèmes sensori-moteurs normaux permettant une facilitation des activités au cours de la vie quotidienne.

Ces techniques comprennent 3 volets :

- La posture
- Le passage de posture
- Le portage

Outre les principes théoriques neuro-développementaux, le cours offre des séances de travail pratique permettant d'expérimenter les différentes techniques abordées.

PUBLIC :

Physiothérapeutes

Ergothérapeutes

Orthopédagogues

Educateurs spécialisés

Aide-éducateurs, auxiliaires de vie

Orthophonistes

Psychomotriciens

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Mercredi 20 Octobre 2010

14h – 16h00	- Introduction au handling : Postures et passages de posture normaux (principes fondamentaux)
16h00 -16h30	Pause café
16h30 –19h	Problématique de la personne atteinte d'Infirmité Motrice Cérébrale : - Schémas et réflexes pathologiques et leurs répercussions sur la posture et le mouvement - Passage de posture de la personne atteinte d'IMC

Jeudi 21 Octobre 2010

14h – 16h00	La manutention ou le Handling : - Les principes fondamentaux - Les points clés de contrôle - L'inhibition et la facilitation
16h00 -16h30	Pause café
16h30 -19h	Atelier pratique

Vendredi 22 Octobre 2010

14h – 16h00	La manutention ou le Handling : - Les principes fondamentaux - Les points clés de contrôle - L'inhibition et la facilitation
16h00 -16h30	Pause café
16h30 –19h	Atelier pratique

Lundi 25 Octobre 2010

8h30 – 10h30	- Atelier pratique en présence d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale
10h30 -11h	Pause café
11h –13h30	- Atelier pratique en présence d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale - Conclusion et évaluation